DISSERTATION

N° 248.

SUR

L'HYGIÈNE DES FEMMES ENCEINTES;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 26 août 1831, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR V. BOURDIN, de Lintot,

Département de la Seine-Inférieure;

Bachelier ès-sciences; ex-Chirurgien interne de première classe à l'Hôtel-Dieu de Rouen.

« C'est elle qui neuf mois, dans ses flancs douloureux,
« Porte un fruit de l'hymen trop souvent malheureux,
« Et sur un lit cruel long-temps évanouie,
« Mourante, le dépose aux portes de la vie. »

LEGOUVÉ, *Mérite des femmes.*

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1831.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. ORFILA, Doyen.	Messieurs
Anatomie	CRUVEILHIER, *Président.*
Physiologie	BÉRARD.
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	RICHARD.
Pharmacologie	DEYEUX, *Examinateur.*
Hygiène	DES GENETTES.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. / CLOQUET.
Pathologie médicale	DUMÉRIL. / ANDRAL.
Pathologie et thérapeutique médicales	BROUSSAIS.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	MOREAU.
Clinique médicale	LEROUX, *Examinateur.* / FOUQUIER. / ..... / CHOMEL.
Clinique chirurgicale	BOYER. / DUBOIS. / DUPUYTREN, *Examinateur.* / ROUX, *Suppléant.*
Clinique d'accouchemens	.....

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, LALLEMENT.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs
Baudelocque.	Dubois.
Bayle.	Gerdy.
Blandin.	Gibert.
Bouillaud.	Hatin, *Suppléant.*
Bouvier.	Lisfranc.
Briquet.	Martin Solon.
Brongniart.	Piorry.
Cottereau, *Examinateur.*	Rochoux.
Dance.	Sandras.
Devergie.	Trousseau.
Dubled, *Examinateur.*	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MES PARENS.

Hommage d'amour, d'attachement et de reconnaissance.

A MONSIEUR FLAUBERT,

MON PREMIER MAÎTRE.

Tribut d'estime, de considération et de gratitude.

A MONSIEUR BLANCHE,

Médecin en chef de l'hospice général à Rouen, etc.

Témoignage de haute estime et de reconnaissance.

V. BOURDIN.

AVANT-PROPOS.

En prenant l'hygiène des femmes enceintes pour sujet de ma dissertation, je n'ai point la présomption de croire que je vais agrandir le domaine de la science; une pareille prétention conviendrait mal à un élève encore siégeant sur les bancs de l'école. Que mes lecteurs sachent que j'écris non, comme le dit La Bruyère, pour acquérir de la gloire ou par un motif d'intérêt, mais pour satisfaire à un devoir dont je ne puis me dispenser, à une obligation qui m'est imposée. C'est au nom de cette obligation et de cette nécessité d'écrire que je prétends avoir des droits à leur indulgence. Quant au choix du sujet que j'entreprends de traiter, j'espère qu'il est assez justifié par son importance : n'en trouve-t-on pas la preuve dans les égards et les condescendances de tous les peuples pour les femmes enceintes? Un respect religieux pour l'état de grossesse semble, en effet, avoir signalé les premiers pas de l'homme vers la civilisation, puisque les principales lois relatives à cet objet datent des premiers législateurs. (*Marc.*)

Pour faire sentir encore plus l'importance de ce sujet, qu'on me permette d'emprunter à l'histoire quelques faits relatifs aux femmes enceintes, et l'on verra combien elles ont été en vénération, de combien de prérogatives elles ont joui.

Les Athéniens épargnaient le sang d'un meurtrier qui avait trouvé asile dans la maison d'une femme en état de grossesse. Les anciens rois de Perse leur faisaient présent de deux dariques. Les Juifs, si sévères dans l'observance de la loi mosaïque, leur permettaient l'usage de certaines viandes défendues, que des caprices d'estomac leur faisaient désirer avec violence, et dont la privation aurait pu avoir des suites fâcheuses. (*Franck.*)

Aussi l'Église catholique a de tous temps exempté du jeûne les femmes enceintes. A Rome, où tous les citoyens étaient obligés de se ranger au passage d'un magistrat, les femmes mariées étaient dispensées de leur rendre ces marques de respect, dans la crainte, sans doute, que la précipitation ordinaire en pareil cas ne portât quelque préjudice à l'état dans lequel on les supposait être. (*Mahon.*)

Il me serait facile de grossir cet avant-propos de beaucoup d'autres citations relatives aux déférences que de tous les temps on a eues pour la femme qui a conçu; je me borne aux exemples déjà cités pour ne pas entrer dans des détails superflus.

Puisse ce faible essai m'attirer quelque bienveillance de la part des illustres professeurs de cette École! Puisse-t-il leur prouver que j'ai su retirer quelque profit de leurs savantes leçons! J'aurai encore un vœu à former, celui de pouvoir me rendre utile à mes semblables, que des maladies si nombreuses et si variées viennent sans cesse assiéger.

DISSERTATION

SUR

L'HYGIÈNE DES FEMMES ENCEINTES.

Considérations générales sur la grossesse.

La grossesse est l'état dans lequel se trouve la femme depuis le moment de la conception jusqu'à celui de l'accouchement. Quoiqu'elle soit une fonction naturelle, cependant bien peu de femmes parcourent ce laps de temps sans éprouver un dérangement notable dans leur santé. En effet, à dater de ce moment, l'utérus devient le siége d'un travail plus important; les forces vitales semblent abandonner les autres organes pour se concentrer sur lui, et les femmes ont besoin de se surveiller pour rétablir dans toute leur économie l'équilibre d'énergie vitale qui y est en quelque sorte détruit. Leur impressionnabilité naturelle augmentée, exaltée par le fait même de la conception, doit leur imposer l'obligation de se renfermer dans la classe des individus faibles, qui doivent se soumettre à un régime plus ou moins sévère, et variable suivant le tempérament et les habitudes. En un mot, le nouvel être qu'elles portent dans leur sein ne leur permet plus

de se conduire avec indifférence, sous peine de lui ôter la vie et d'altérer leur propre santé.

Mais avant de donner à la femme enceinte les conseils nécessaires pour conserver sa santé et en prévenir le dérangement, jetons un coup-d'œil rapide sur les accidens qui sont propres aux trois périodes de gestation, d'après la division de la plupart des auteurs.

Première période. La première période de la gestation est celle qui suit la conception ; elle est caractérisée par le trouble du système nerveux. La femme, dont la sensibilité est alors considérablement augmentée, éprouve des modifications très-grandes dans son caractère, dans ses goûts, dans ses affections. A une douceur naturelle succède souvent alors une brusquerie insupportable; les divertissemens qui faisaient habituellement ses délices la laissent dans une indifférence et une apathie complètes; les personnes qui lui étaient les plus chères lui deviennent souvent ennuyeuses et fatigantes ; la solitude et la retraite sont préférées aux plaisirs bruyans des salons. Quelquefois l'état de gestation n'a aucune influence sur le caractère de la femme, mais il peut produire beaucoup de dérangement et d'inégalité dans la digestion.

L'utérus exerce alors la plus grande influence sur l'estomac ; souvent même les fonctions de ce dernier organe sont troublées instantanément au moment de la conception. On a un grand nombre d'exemples de femmes qui éprouvaient des nausées et des vomissemens chaque fois qu'elles devenaient enceintes. Les phénomènes qu'on observe le plus souvent pendant cette période sont, après les nausées et les vomissemens, le ptyalisme, les aigreurs, l'odontalgie, le mal d'estomac, une chaleur ardente dans le gosier et dans l'œsophage, la soif, des borborygmes, la diarrhée ou la constipation. L'appétit est tantôt dépravé, tantôt insatiable ; *Roderic à Castro* cite une femme qui voulait absolument qu'on lui servît à manger l'épaule d'un boucher qu'elle avait vu en passant. Une autre femme ne trouvait pas de plus grand

plaisir que d'introduire le canon d'un soufflet dans sa bouche et d'en savourer à longs traits le vent qui en sortait.

Deuxième période. A la première période, qu'on peut à juste titre appeler *nerveuse*, succède, vers le quatrième mois, la seconde, qui se manifeste par des phénomènes tout différens. Les digestions deviennent plus faciles, la nutrition s'opère mieux, et comme le sang que l'écoulement menstruel supprimé devait enlever périodiquement à la femme est plus que suffisant pour le développement du fœtus, il survient souvent un état pléthorique, surtout chez les femmes d'un tempérament sanguin. La toux, des hémoptysies, des épistaxis, des hémorrhagies, des vertiges, des étourdissemens, des affections comateuses même, peuvent se manifester, et se manifestent souvent; l'insomnie, les douleurs des cuisses, des aines, des reins, commencent à se faire sentir vers la fin de cette période, et elles sont d'autant plus cruelles que la femme aura moins de fois goûté le bonheur d'être mère. Ces douleurs sont l'effet de la pression qu'exerce la matrice par son ampliation sur les nerfs dont l'entrelacement tapisse la face interne du bassin.

Troisième période. Parvenue, non sans souffrance, au septième mois de la gestation, qui commence la troisième et dernière période, la femme, par suite du développement et de l'ascension de la matrice, éprouve une nouvelle série de phénomènes morbides. Le diamètre perpendiculaire de la poitrine étant rétréci, la respiration devient plus fréquente, un sentiment d'étouffement se fait sentir, la stase du sang a lieu dans les parties supérieures. La compression qui a lieu sur les organes renfermés dans l'excavation du bassin, tels que la vessie, le rectum, les différens troncs veineux et lymphatiques, produit la dysurie et plus souvent encore l'incontinence d'urine, la constipation, les hémorrhoïdes, les varices, etc., l'œdème des jambes, des cuisses et des parties sexuelles.

Après avoir passé rapidement en revue les principaux accidens qui

traversent le plus ordinairement le cours de la gestation, nous allons maintenant indiquer les agens hygiéniques au moyen desquels les femmes pourront sinon les prévenir, du moins en atténuer l'effet pernicieux.

Division des agens hygiéniques.

Si les soins hygiéniques sont importans, c'est surtout pour les femmes qui habitent nos cités populeuses, où la faiblesse de leur constitution, leur manière de vivre, l'exaltation de leurs passions, ne tendent déjà que trop à déranger l'harmonie des fonctions. S'ils sont moins utiles chez celles qui habitent les campagnes, où les goûts, les habitudes sont plus simples, et l'influence de l'imagination moins forte, cependant partout, soit aux champs, soit à la ville, il existe à ce sujet des erreurs qu'il importe de signaler; et si la bonne constitution des femmes pour la plupart, la marche uniforme de leur grossesse, les dispensent de réclamer les soins de la médecine, il n'en est pas une au moins qui puisse s'écarter sans danger des principales règles de l'hygiène.

L'hygiène, υγιεινη, dérivé de υγεια, *santé*, est la partie de la médecine dont la fin est la conservation de la santé. Elle est pour l'homme sain ce qu'est la matière médicale pour l'homme malade.

Six classes répondant aux six choses que les anciens ont appelées si improprement non naturelles, renferment tout ce que nous avons à exposer sur l'hygiène des femmes grosses. Afin d'employer une marche exacte dans l'exposition de ce que j'ai à dire à ce sujet, je suivrai la belle classification tracée par *Boerhaave*, adoptée et étendue par le savant *Hallé*. Elle comprend 1°. les choses environnantes, telles que l'air, ses influences, etc. (*circumfusa*); 2°. les choses appliquées à la surface du corps, comme les vêtemens, les lits, les bains (*applicata*); 3°. les choses ingérées par les voies alimentaires, comme les alimens, les boissons (*ingesta*); 4°. les choses qui doivent être évacuées, telles que les déjections alvines, les urines (*excreta*); 5°. les choses qui com-

prennent l'exercice, le repos, la veille et le sommeil (*acta*); enfin 6°. les choses qui comprennent les sensations, les affections de l'âme, et les facultés intellectuelles (*percepta*).

Circumfusa.

L'air que respirent les femmes enceintes doit être pur; autrement il deviendrait nuisible, et il le serait, 1°. d'après ses qualités physiques dépendantes de son refroidissement, de sa chaleur, de son humidité, et de ses vicissitudes; 2°. d'après la composition de ses principes constituans, et les émanations délétères dont il peut être chargé.

Le froid n'est pas sans inconvénient pour les femmes en état de grossesse, aussi doivent-elles l'éviter autant que possible; et si un motif puissant les force à s'y exposer, elles se couvriront suffisamment, et choisiront le moment où la susceptibilité est moins grande. Elles pourront prendre à cet effet une boisson tonique et légèrement spiritueuse, qui, en activant la circulation, déterminera une stimulation dans tous les organes et les disposera à une réaction salutaire.

Elles éviteront avec un égal soin la chaleur, qui, quand elle est modérée, augmente l'énergie de nos organes, et procure un bien-être général, mais qui jette bientôt tous les systèmes dans l'abattement quand elle est un peu trop forte, et dispose aux hémorrhagies par la raréfaction du sang dans les vaisseaux capillaires relâchés. C'est surtout la chaleur, jointe à l'humidité atmosphérique, qui produit les effets les plus débilitans. Ces deux causes réunies font naître la langueur et l'inertie dans toutes les fonctions de l'économie.

Les promenades le soir, la nuit, doivent être rejetées, surtout dans les endroits malsains; car à cette époque les vapeurs étant condensées par l'abaissement de la température, si elles contenaient des principes malfaisans, on en absorberait davantage que dans le milieu du jour, où la chaleur les a raréfiés. Lorsque pour sa santé la femme sera obligée de sortir, elle devra de préférence le faire le matin, quand le soleil paraîtra sur l'horizon; alors la nature semble, pour

ainsi dire, rajeunir, l'air est plus frais et plus salubre. Il sera cependant prudent de ne pas s'y exposer trop promptement après le réveil; il faudra donner aux forces, concentrées pendant le sommeil vers les fonctions intérieures, le temps de se répandre dans toute l'économie.

Il sera surtout utile de se précautionner contre les vicissitudes atmosphériques. Le passage du chaud au froid est capable d'engendrer bien des maladies. La concentration subite de tous les fluides vers le centre produit des congestions et devient cause occasionelle de phlegmasie; c'est au sortir des bals, des spectacles, que nos dames de ville contractent des pleurésies, des catarrhes, des péripneumonies, des gastro-entérites, etc. Les femmes enceintes devront donc s'abstenir de ces réunions publiques, où d'ailleurs l'air est vicié par suite de la respiration d'un grand nombre d'individus, qui, en lui enlevant de l'oxygène, lui restituent de l'acide carbonique, de l'azote et une portion de vapeurs animales. Aussi le philosophe de Genève, le célèbre Rousseau, disait-il que l'haleine de l'homme est mortelle pour l'homme au physique comme au moral; de tous les animaux, disait-il encore, l'homme est le moins propre à vivre par troupeaux.

Les lieux dans lesquels il se dégage de la vapeur de charbon seraient surtout nuisibles. Les effets de cette vapeur seront d'autant plus pernicieux qu'elle se formera dans un plus petit espace; outre les syncopes, les céphalalgies qui peuvent en résulter, elle peut amener l'asphyxie et l'avortement. *Mauriceau* cite l'exemple d'une blanchisseuse qui avorta au quatrième mois pour s'être exposée à l'action de cette vapeur.

Les fleurs avec lesquelles les dames ont coutume de se parer, de décorer leurs appartemens, seront scrupuleusement abandonnées, surtout pendant la nuit; elles décomposent l'air atmosphérique, s'emparent de son oxygène, et dégagent de l'hydrogène et de l'acide carbonique, qui, pour peu qu'il soit abondant, ne tarde pas à occasioner de violens maux de tête et différens accidens nerveux. L'his-

torien Tacite nous apprend que plusieurs personnages illustres de Rome furent asphyxiés par l'odeur des roses qu'on jeta en trop grande abondance dans leur appartement : *Triller* et *Arétée* citent de pareils faits. Le premier a donné l'histoire tragique d'une jeune fille morte par l'odeur de violette.

Mais si des parfums qui paraissent si innocens produisent de si graves accidens, que ne produiront pas les émanations des matières en putréfaction ! Les femmes devront donc s'éloigner des lieux infects, tels que les marais, les tanneries, les mégisseries, les égouts ; ces lieux sont des foyers de destruction et de mort ; les marais surtout sont appelés à juste titre *les plaies infectes de la terre.*

Les habitations ayant pour but de nous garantir des vicissitudes de l'air, en établissant en quelque sorte entre nos corps et l'atmosphère un intermédiaire convenable, devront réunir les conditions les plus favorables à leur objet ; la chambre de la femme doit être spacieuse, bien aérée, située à un étage supérieur, et disposée de manière qu'elle soit constamment dans une température égale ; dirigée d'après des vues d'architecture médicale, la façade devra pendant l'été être exposée au nord ou nord-est, tandis que dans l'hiver elle regardera le sud-est, et même le sud. Si, malgré ces précautions, la chaleur dans l'été devient incommode, on y obvie par l'évaporation de l'eau, comme on préviendra le froid dans l'hiver par des feux ouverts et lumineux, qui quoique n'échauffant pas aussi également que les feux fermés, n'en ont pas moins l'avantage sur ces derniers, à cause de leur calorique rayonnant, de la ventilation et de l'espèce de gaîté qu'ils procurent. Il est un usage auquel les femmes n'ont que trop souvent recours, c'est celui des chaufferettes. Ces espèces de foyers mobiles, outre l'inconvénient qu'ils ont de répandre une mauvaise odeur, de produire sur les cuisses des taches ou ecchymoses que le temps nepeut effacer, ont celui plus grand encore de déterminer vers les parties génitales une excitation qui doit augmenter les fleurs blanches, auxquelles les femmes ne sont que trop exposées, ou même produire l'avortement.

Applicata.

Si les femmes ne veulent pas nuire à leur enfant et s'exposer elles-mêmes à des accidens graves, elles devront, sitôt qu'elles s'aperçoivent de leur grossesse, laisser au ventre et à la poitrine leur entière liberté. La compression de l'abdomen, en gênant le développement de l'utérus, et en lui faisant prendre une inclinaison vicieuse, peut contribuer à provoquer l'avortement. Mais il est cependant des cas où une douce compression peut être avantageuse; c'est chez les femmes qui, à la suite de plusieurs couches, ont les parois du ventre tellement flasques, que leur défaut d'élasticité et de réaction occasionerait quelque incommodité; elles doivent alors porter une large ceinture d'un tissu élastique, qui leur soutiendra les viscères, et les mettra à l'abri des accidens qui pourraient résulter d'une semblable difformité.

C'est ici le moment de signaler les dangers attachés à certaines habitudes, et particulièrement à celle des corsets de baleine. Que de femmes envieuses de se faire admirer et mettant tous leurs soins à rehausser les dons qu'elles tiennent de la nature, préfèrent compromettre leur santé et celle de leur fruit plutôt que de renoncer à leurs goûts! Combien aussi deviennent victimes de leur coquetterie, cet antique besoin de plaire, que La Rochefoucauld soutient être le fond essentiel de leur caractère! Que d'angoisses insupportables, que d'étouffemens, que de maladies organiques des poumons et du cœur qui ne reconnaissent d'autres causes que l'usage de ces espèces de cuirasses en baleine! *Baudelocque* cite à ce sujet un fait bien remarquable: une femme de dix-huit ans, d'une constitution assez délicate, et enceinte de trois mois seulement, éprouvait déjà quelques marques de pléthore, pour laquelle cet habile accoucheur lui avait pratiqué une saignée. Après s'être fortement serrée dans ses habits, elle fut prise d'une hémorrhagie nasale que rien ne put arrêter; elle persista jusqu'au cinquième mois et demi, époque à laquelle cette femme mourut.

Mais leurs mauvais effets ne se bornent pas toujours là ; ils agissent aussi sur les mamelles, ils nuisent à l'augmentation de volume que ces organes doivent acquérir, déterminent l'aplatissement du mamelon, et rendent l'allaitement difficile ou même impossible.

L'usage des jarretières doit aussi appeler notre attention, car rien de ce qui peut être utile à l'humanité ne doit être dédaigné, quelque minutieux qu'il paraisse être. Les femmes, à la fin de leur grossesse surtout, ne doivent faire usage que de jarretières élastiques, qui n'ont point comme les autres l'inconvénient de serrer trop fortement les jambes, de gêner la circulation veineuse, et d'amener par suite des varices, auxquelles elles sont déjà disposées naturellement par la pression de l'utérus sur l'origine des vaisseaux cruraux.

Je conclus de ce que je viens de dire, par rapport à la pression des habillemens, que les femmes ne doivent employer que des vêtemens larges, qui n'exerceront aucune pression défavorable sur leur organe.

Sous le rapport des influences atmosphériques, elles devront se comporter, pour leurs vêtemens, à peu près suivant les règles prescrites plus haut pour les habitations. Ces vêtemens devront être différens suivant la saison et les variations de l'atmosphère. Dans l'hiver, les étoffes de laine, souples, légères et moelleuses, seront d'une nécessité absolue pour se tenir chaudement et se défendre des rigueurs de cette saison ; l'été, en amenant les beaux jours, fera recourir à l'usage de tissus plus légers, composés avec le lin ou le chanvre ; en automne et au printemps, on se garantira de l'inclémence de l'air avec des vêtemens de laine ou de soie ouatée, qui ont la propriété d'empêcher la transmission du calorique, sans déférence pour les modes qui exercent sur le sexe un empire despotique et souvent dangereux. On aura soin de couvrir la tête, le cou, et principalement les bras et la poitrine. Les seins surtout, à cause de leur sympathie avec l'utérus, et comme devant être chargés plus tard d'une fonction importante, méritent la plus grande attention ; il sera bon de les couvrir d'une peau de cygne, qui, en entretenant autour

d'eux une douce chaleur et une circulation active, favorisera la sécrétion dont ils doivent être le siége.

Le lit destiné au repos de la femme devra être placé dans un appartement élevé, spacieux et bien aéré; il faudra en éloigner les alcoves et les rideaux qui, lorsqu'ils sont entièrement fermés, ont le grave inconvénient de retenir l'air, et de le faire servir plusieurs fois à la respiration, pour laquelle il n'est plus convenable. Il ne faudrait pas tomber dans un excès contraire et aussi nuisible, celui de laisser pendant la nuit les fenêtres ouvertes; l'impression du froid qui en est le résultat serait d'autant plus sensible que pendant le sommeil on est plus facilement influencé par tous les agens extérieurs capables de nuire. Les femmes enceintes ne devront se coucher que quelques heures après le repas, c'est-à-dire lorsque la digestion des derniers alimens qu'elles auront pris sera à peu près terminée. Elles devront éviter des couchers trop mous et trop chauds, qui ont l'inconvénient d'accélérer la circulation, de déterminer une sueur abondante, et d'occasioner ainsi des pertes qui plongent dans la débilité. Ces couchers rendent d'ailleurs les femmes qui en ont l'habitude susceptibles des moindres impressions du froid, du moindre contact des corps durs, et les empêchent de se livrer au sommeil quand des circonstances particulières les obligent à s'en passer. Un lit médiocrement dur et médiocrement chaud, composé de matelas et d'oreillers de crin, sera ce qu'il y a de plus avantageux pour elles.

Bains. Avicenne, Mauriceau, interdisaient les bains tièdes aux femmes enceintes; ils pensaient qu'ils favorisaient la dilatation du col de l'utérus, et par là disposaient à l'accouchement prématuré. *Levret* ne les employait qu'avec beaucoup de modération. D'autres médecins sont tombés dans un excès contraire, et ont prescrit des bains indistinctement à toutes les femmes grosses.

Je crois que l'état de grossesse n'indique ni ne contr'indique l'emploi des bains tièdes, et qu'en pareil cas le médecin doit avoir égard au tempérament de la femme et aux circonstances. On prescrira

avec avantage ces sortes de bains aux femmes nerveuses, très-irritables, chez lesquelles ils détendront la fibre, rendront la souplesse à la peau, et provoqueront une légère transpiration. On sera plus réservé pour les femmes lymphatiques, à fibre molle, qui jouissent de peu d'activité, et qui ne devront en prendre que comme objet de propreté, deux ou trois pendant la gestation.

Quant aux bains locaux, tels que ceux de pieds, de siége, il faut être très-circonspect dans leur administration. *Levret* en proscrivait l'usage pendant la gestation ; cependant les bains de siége tièdes peuvent être très-utiles comme moyen de propreté; ils conviendront encore beaucoup aux femmes primipares qui sont déjà avancées en âge ; par leur moyen, les parties sexuelles seront ramollies, relâchées, et offriront moins de résistance à la tête de l'enfant au moment de l'accouchement. Les pédiluves très-chauds, surtout ceux qui sont rendus plus actifs par l'addition de la moutarde, seront proscrits, à moins qu'une maladie grave ne l'exige. On sait que des femmes les emploient souvent dans des intentions criminelles, mais heureusement presque toujours sans succès. A la sortie de ces différens bains, et surtout de ceux où tout le corps est plongé, les femmes auront soin de se faire essuyer promptement, et de s'entourer de vêtemens en laine, afin de prévenir une trop prompte évaporation du liquide retenu à la surface du corps.

Je ne parle point des bains froids au-dessous de 10 degrés therm. centig., ni des bains chauds de 25 à 30 degrés, ni de ceux plus chauds encore de 35 degrés et au-delà ; il est certain qu'ils seraient grandement nuisibles, les premiers par la concentration trop profonde du sang qui en résulterait et la difficile réaction qui les suivrait, surtout chez des femmes débiles ; les seconds par la trop grande raréfaction des fluides et l'accroissement trop rapide de la circulation. Cependant il pourrait se faire que certaines femmes robustes et d'une constitution assez forte pour réagir pussent prendre, je ne dis pas sans inconvénient, mais même avec avantage, certains bains de rivière bien exposée au soleil et dans une saison très-chaude, toutefois après avoir

pris la précaution de ne se plonger dans l'eau que lorsque la transpiration est peu abondante.

Les lotions doivent être continuées pendant tout le cours de la gestation, mais on ne doit se servir que d'eau tiède. En un mot, les femmes enceintes devront employer tous les moyens de propreté, autant qu'ils ne seront pas contr'indiqués par des circonstances particulières de la grossesse.

Ingesta.

Les alimens, les boissons et les remèdes peuvent disposer à plusieurs maladies lorsque l'on n'en fait pas l'usage convenable. Avant de donner des conseils sur le mode d'alimentation qui convient à la femme grosse, le médecin devra se bien pénétrer de cette vérité, que le physique et le moral éprouvent de grands changemens dans cet état de la femme ; il devra s'informer de sa constitution, de ses idiosyncrasies, en un mot, de toutes les modifications apportées par la grossesse.

Des bizarreries sans nombre se manifestent alors par rapport aux alimens ; les femmes montrent souvent une répugnance invincible pour certaines substances d'ailleurs d'une digestion très-facile et qu'autrefois elles recherchaient avec plaisir, tandis que des substances peu nutritives et souvent d'un aspect sale et dégoûtant, ont été pour elles l'objet de désirs insurmontables, que de sages raisonnemens avaient souvent bien du mal à combattre. Quelle sera la conduite du médecin dans ces circonstances délicates? Lorsque par la force du raisonnement il ne pourra parvenir à réprimer ces ridicules désirs, il devra user d'un peu de condescendance, et se décider à satisfaire ces appétits déréglés, autant toutefois qu'ils ne portent pas sur des choses essentiellement nuisibles. On sera porté à en agir ainsi, non point dans la crainte que leur fruit n'en soit marqué, mais parce qu'il est généralement reconnu que tout aliment ardemment désiré est bien digéré. On voit tous les jours en pareille circonstance des substances indigestes être bien élaborées par l'estomac, tandis que celles ordi-

nairement d'une facile digestion, mais prises d'ailleurs avec répugnance, sont rejetées par le vomissement immédiatement après leur ingestion. User d'une pareille condescendance, c'est se comporter comme le conseille lui-même le père de la médecine : *Paulò deterior et potus et cibus, jucundior autem, eligendus potiùs quàm meliores quidem, sed ingratiores.*

Le médecin devra employer toute son attention pour discerner si ces appétences bizarres, effets fréquens de névroses d'estomac, ne sont pas volontairement simulées. Les femmes, particulièrement celles qui habitent les villes, excellent dans le talent de simuler des indispositions et des maladies qui, leur attirant une espèce de compassion, leur font obtenir de leurs maris ce qu'elles n'auraient pu avoir dans toute autre circonstance. C'est souvent à ces prétentions, à la pitié et à l'intérêt de leur personne, qu'il faut attribuer les défaillances, les syncopes et tant d'autres phénomènes nerveux : beaucoup d'ailleurs de nos élégantes croient qu'il est de bon ton d'avoir des vapeurs ; la meilleure chose que puisse faire le médecin en pareille occurrence, quand d'ailleurs il s'est bien assuré de ce qui existe, c'est, quand il s'agit de désirs d'alimens non habituels, d'accorder une permission pleine et entière : la femme le plus souvent se gardera bien d'en faire usage ; ou bien quand il s'agit de prétentions à autre chose, c'est de conseiller au mari de rester spectateur froid et indifférent de pareilles simagrées.

Si nous considérons la femme à peu près dans son état physiologique, je dirai que celle qui est d'une bonne constitution peut manger impunément de toute substance alimentaire, mais avec sobriété ; les femmes délicates, au contraire, ont besoin de plus de ménagemens ; elles ne doivent manger que des alimens de facile digestion et contenant sous un petit volume beaucoup de principes nutritifs. L'usage des aromates et des assaisonnemens de haut goût, comme le poivre, la moutarde, le piment, etc., leur est essentiellement nuisible ; l'estomac s'accoutume bientôt à l'action de ces excitans, qui bientôt cessent de le stimuler, et entraînent à leur suite l'inertie de cet organe ; les alimens les plus simples et les moins apprêtés sont en général les

meilleurs. Lorsque je vois, dit *Addisson*, ces tables à la mode couvertes des richesses des quatre parties du monde, je m'imagine voir la goutte, la fièvre, l'hydropisie, l'apoplexie, cachées en embuscade sous chaque plat. On a généralement trop défendu les fruits acidules, sous prétexte qu'ils occasionent des tranchées aux femmes, et même aux enfans; on ne doit les interdire qu'aux estomacs faibles; les tempéramens bilieux s'en trouveront bien, ainsi que les femmes qui sont habituellement constipées. Les substances trop sucrées seront interdites, parce qu'elles occasionent la fermentation acide.

Parlerai-je de ce préjugé répandu dans le peuple, de cette erreur généralement accréditée, qu'une femme enceinte doit manger plus qu'elle ne le fait habituellement, pour subvenir aux frais d'une double nutrition? Pour réfuter ce paradoxe, je n'invoquerai point l'exemple assez rare, il est vrai, de certaines femmes qui, quoique pendant leur grossesse elles aient été tourmentées par de mauvaises digestions, n'en ont pas moins donné le jour à des enfans forts et vigoureux, qui étaient loin de se ressentir du peu de nourriture qu'avaient pris leurs mères; mais je dirai que ces dégoûts, que ces nausées, effets sympathiques de l'utérus, doivent être regardés comme de sages prévoyances de la nature qui avertissent les femmes de manger peu dans le premier temps de leur grossesse. En effet, la menstruation étant alors supprimée et l'embryon consommant encore peu, il est certain qu'il en résulterait bientôt un état pléthorique si les femmes avaient la faculté de manger autant que d'habitude. L'appétit se fait sentir davantage vers le quatrième mois de la gestation; la femme alors devra manger peu et souvent, faire bientôt des repas un peu plus copieux, et enfin dans les derniers temps reprendre son régime ordinaire.

Boissons. Les boissons doivent être subordonnées à l'usage du pays et à l'habitude des femmes : le bon vin coupé avec les deux tiers d'eau est la meilleure boisson pour les femmes qui habituellement en font usage. Les limonades avec les fruits acidules conviennent en-

core beaucoup, mais plutôt pour désaltérer que comme boisson ordinaire. Les liqueurs alcoholiques ne sont que très-rarement utiles, et doivent en général être proscrites; elles stimuleraient trop fortement l'estomac, augmenteraient sympathiquement l'irritabilité, et pourraient ainsi donner lieu aux hémorrhagies et à l'avortement. On a remarqué, en effet, que les femmes qui abusaient des liqueurs alcoholiques parvenaient rarement au terme naturel de l'accouchement. Le cidre est une très-bonne boisson pour les femmes qui en ont l'habitude. En général, elles doivent presque toujours prendre la boisson à laquelle elles sont accoutumées : certes les estomacs très-délicats de nos dames des grandes villes pourraient se trouver très-mal du cidre de Normandie et de la bière de Flandre, comme les femmes qui habitent ces pays ne se contenteraient pas probablement de la boisson habituelle de Paris.

Les infusions aromatiques, comme le thé, ne leur conviennent point : elles ont l'inconvénient de produire peu à peu l'affaiblissement de l'estomac, et paraissent disposer aux écoulemens chroniques. Quelques auteurs ont attribué à cette cause la fréquence des flueurs blanches chez les femmes des villes. L'usage immodéré du café dispose aux congestions cérébrales, surtout chez les femmes dont la susceptibilité est exaltée. Cependant, comme il ne serait peut-être pas prudent d'en priver celles qui en ont une grande habitude, et qui y tiennent beaucoup, on le leur permettra, toutefois avec beaucoup de modération. On sera beaucoup plus indulgent pour le café au lait. Dans aucun cas, les boissons ordinaires ne devront être prises ni tièdes, ni à la glace : les premières affaiblissent l'estomac, les secondes peuvent occasioner des coliques violentes suivies de l'avortement.

Excreta.

On partage en deux divisions principales cette classe, qui renferme les évacuations naturelles et les artificielles. Aux premières appartiennent l'excrétion des matières fécales et des urines, la transpiration

insensible ; parmi les dernières on range les purgatifs, les vomitifs et les saignées.

Il faut surveiller les excrétions chez les femmes enceintes : la négligence qu'elles y mettraient pourrait amener des accidens graves. Elles doivent donc se rendre de suite au besoin qu'elles éprouvent de rendre les urines ou les matières fécales. Le premier besoin, celui de rendre les urines, est encore plus important à satisfaire que le second. Mais cette excrétion ne peut pas toujours se faire facilement ; quelquefois elle devient impossible : c'est surtout dans les premiers mois de la gestation, puis vers le huitième ou le neuvième, qu'on observe ce phénomène. L'antéversion, la chute de matrice, la rétroversion, l'obliquité antérieure de cet organe, les hémorrhoïdes qui se propagent jusqu'au col de la vessie, en sont les causes ordinaires. Cette rétention, qui se fait graduellement ou d'une manière subite, est capable, par la distension des fibres de la vessie et par le séjour de l'urine qui contracte des qualités irritantes, d'occasioner la rupture ou une inflammation mortelle de l'organe.

Le séjour prolongé des matières fécales dans le rectum serait aussi bientôt suivi de danger. En s'accumulant, elles se durcissent, et peuvent par leur volume gêner le développement des parois de la matrice, et bientôt occasioner une pesanteur dans la région pelvienne, des maux de tête, l'insomnie, un sentiment d'une chaleur âcre à la peau. *Van-Swiéten* cite une observation qui montre jusqu'où la constipation peut être portée. Une dame anglaise, après un accouchement facile et heureux, éprouva le neuvième jour une douleur obtuse et une pesanteur vers l'anus, avec ténesme. Après bien des efforts, elle rendit une masse dure et grosse au moins comme la tête d'un fœtus à terme. Les femmes doivent donc toujours avoir soin d'entretenir la liberté du ventre par un régime convenable, par quelques doux laxatifs, tels que pruneaux ; par des boissons délayantes et mucilagineuses, par l'usage des viandes des jeunes animaux, et enfin par les lavemens si besoin est. Quelques médecins se sont élevés contre l'emploi de ces derniers, mais c'est à tort ; ils ne peuvent être qu'u-

tiles, surtout les émolliens. C'est l'opinion de *Mauriceau* et d'*Antoine Petit ;* et si *Lamothe* fut obligé de s'élever contre leur emploi, c'est probablement parce qu'on en abusait. Leur abus n'est pas effectivement sans danger ; ils finissent à la longue par jeter l'organe dans une espèce d'atonie, qui le met dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions sans l'emploi continuel de leur moyen.

Les femmes qui vers la fin de leur grossesse présentent quelque embarras intestinal, feront bien, au conseil de *Puzos* et d'*Antoine Petit*, de prendre quelques purgatifs ; mais ils deviennent inutiles chez celles dont la grossesse marche d'une manière uniforme et ne présente aucune complication. Quand la nécessité des purgatifs sera reconnue, il faudra faire choix de ceux qui agissent de la manière la plus douce, comme les sels neutres, l'huile de ricin. Jamais un médecin prudent ne devra se permettre d'avoir recours aux drastiques.

Dans les premiers temps qui suivent la conception, il peut se manifester des signes d'embarras gastrique. Un vomitif, donné avec précaution, est le remède le plus approprié à l'espèce de vomissemens qui surviennent alors. Par conséquent, l'aphorisme d'Hippocrate, *vomitus vomitu curatur*, reçoit ici son application, quoique tous les médecins n'aient pas partagé cette opinion. *Antoine Petit* et *Chambon* veulent qu'on s'en abstienne; mais si le vomitif est essentiellement indiqué, s'il peut détourner une maladie aiguë, pourquoi ne pas l'employer quand tous les jours on voit des filles qui l'emploient, mais en vain, dans des intentions criminelles? On devra employer de préférence l'ipécacuanha, dont l'action est instantanée ; et dès qu'elle cesse, le spasme qui l'accompagne se dissipe.

La membrane muqueuse des parties génitales devient souvent, chez les femmes enceintes, le siége d'une plus grande susceptibilité et d'une sécrétion plus abondante, que l'on doit respecter, à moins que la trop grande abondance de mucosités n'affaiblisse la femme et ne puisse par là nuire à l'enfant. On prescrira, dans ce dernier cas, des toniques avec modération, et un régime fortifiant. L'étude des phénomènes de la sueur et de la transpiration cutanée mérite une attention particu-

lière. Leur excès peut devenir nuisible ; leur suppression peut l'être également. *Hallé* rapporte l'exemple d'une jeune personne qui, pour se débarrasser d'une transpiration très-fétide des pieds, se les plongea tout suans dans l'eau très-froide ; la suppression eut en effet lieu ; mais elle éprouva bientôt des douleurs de tête atroces et un dépérissement général. On favorisera les excrétions au moyen de linge blanc souvent renouvelé, de frictions et de soins de propreté.

La coupe des cheveux, dans les climats rigoureux surtout, pourrait quelquefois ne pas être sans inconvénient. Si les femmes, par un motif quelconque, se décident à s'en dépouiller, elles devront au moins se garantir du froid, et suppléer à la sécrétion dont elles se privent par quelques évacuations artificielles.

Saignée. Passons maintenant à la saignée, cette excrétion artificielle dont on abuse d'une manière si blâmable. Cette pratique, que l'esprit de routine et de système a perpétuée, a tellement prévalu dans certains endroits, et même dans les grandes villes, où les préjugés sont en général moins répandus, qu'il existe peu de femmes dont on n'ait ouvert la veine au moins une fois pendant la grossesse. Pendant quatre ans que j'ai été employé à l'Hôtel-Dieu de Rouen, en qualité de chirurgien interne, j'ai eu de nombreuses occasions de voir chez les femmes qui venaient du dehors combien cette manie est prononcée et invincible à tout raisonnement.

Eh ! la nature, mieux que l'art, ne sait-elle pas régler la quantité de sang nécessaire à l'entretien de la mère et de l'enfant? La suppression des menstrues après la conception, leur continuation encore pendant quelques mois chez certaines femmes très-sanguines, ne justifient-elles pas le plus souvent la prévoyance? et, dans ce dernier cas, avec quelle parcimonie ne se débarrasse-t-elle pas de ce qui excède? Combien n'est-elle pas avare, en comparaison de ces phlébotomistes, qui se plaisent à répandre sans nécessité ce que *Bordeu* appelait si bien de la *chair coulante?* Cependant, comme il est des cas où l'emploi de la

saignée est nécessaire, indispensable, subdivisons en autant de questions principales ce qui s'y rattache.

1°. Indiquer les cas où il est utile de pratiquer l'opération de la saignée dans la grossesse.

Cette opération deviendra le plus souvent nécessaire vers le quatrième ou cinquième mois de la gestation, quelquefois dans le commencement, lorsque la conception aura eu lieu au moment où les menstrues allaient arriver. La coloration de la peau, l'injection des yeux, des pommettes, des lèvres, des narines; le goût de sang; un pouls plein, fort, dur; des veines saillantes, un sentiment d'engourdissement dans les membres, qui ne se meuvent qu'avec difficulté; la pesanteur de tête, les vertiges, les éblouissemens, les tintemens d'oreilles, l'assoupissement, un larmoiement incommode, des hémorrhagies nasales et pulmonaires, des vergetures sur la peau, des varices, tout cet appareil de symptômes, ou du moins la réunion de plusieurs, indiqueront le besoin urgent de la saignée; faute de quoi on pourra voir survenir des convulsions, l'apoplexie, des pertes utérines, l'avortement. Ce besoin deviendra encore très-urgent chez les femmes d'un tempérament sanguin qui ont avorté précédemment sans avoir eu recours à la saignée. Cette opération sera encore très-avantageuse lorsque le col de l'utérus, jouissant d'une sensibilité très-prononcée, éprouve des contractions spasmodiques. Cependant, en pareil cas, le bain a encore plus d'efficacité.

2°. Quel est le cas où la saignée est nuisible?

Les femmes d'un tempérament lymphatique, à fibre molle, dont la figure est pâle et décolorée, dont les mouvemens annoncent la langueur et l'inertie; celles qui sont tourmentées par des flueurs blanches considérables, dont les règles étaient peu abondantes, se trouveraient très-mal de la saignée : des toniques, un vin généreux pris avec modération, des viandes blanches de facile digestion, leur conviendront, au contraire, pour les relever de cette espèce d'abattement, qui s'augmenterait évidemment par les émissions sanguines.

3°. Est-il, pendant la grossesse, une époque où il faille saigner de préférence?

L'époque où la saignée conviendra le mieux est celle où elle aura été jugée nécessaire. Le milieu de la grossesse est le temps généralement fixé par l'habitude pour tirer du sang; cependant les femmes sanguines, ainsi que je l'ai déjà dit plus haut, en éprouveront plutôt la nécessité du premier au deuxième mois, parce qu'à cette époque la suppression des menstrues et le peu de nourriture consommé par l'embryon amèneront plus tôt la pléthore. « C'est un abus, dit *Mauriceau*, de croire que pour une saignée d'élection on soit obligé d'attendre que la femme soit à demi-terme, car souvent elle serait bien plus utile dans les premiers mois, époque à laquelle le fœtus ne peut tout consommer, et où l'on voit souvent survenir des fausses couches, qu'on aurait pu prévenir par la saignée. » En général, on peut recourir à la saignée comme aux bains tièdes indistinctement pendant l'existence de la grossesse, pourvu que le tempérament de la femme et ses idiosyncrasies en nécessitent l'emploi. *Baudelocque* raconte qu'une femme très-pléthorique éprouva vers le septième mois de la grossesse des douleurs de l'enfantement, que le col de l'utérus était alors plus large qu'un petit écu, et que deux petites saignées suffirent pour rétablir le calme et conduire la femme au terme ordinaire.

4°. Est-il un lieu d'élection pour pratiquer la saignée chez les femmes enceintes?

Les veines du bras sont celles que l'on ouvre le plus souvent. La saignée du pied, suivant *Antoine Petit*, en appelant les fluides vers la matrice, devenue déjà centre de fluxion, peut occasioner l'avortement. Cependant, d'après la remarque de *Levret*, combien de filles arrivent bon gré, mal gré, au terme de l'accouchement, nonobstant les saignées de pied pratiquées dans de coupables intentions? Quoi qu'il en soit, puisque d'un côté la saignée du pied ne paraît point avoir d'avantages sur celle du bras, et que de l'autre il n'est pas douteux qu'elle ait quelquefois produit des accidens, il est prudent de s'en abstenir.

5°. Quelle sera maintenant la quantité de sang qu'on devra tirer?

Il est impossible de prime-abord de la déterminer : elle sera relative à la force de la femme et à l'urgence des accidens. En général, autant que faire se pourra, il vaudra mieux tirer en plusieurs fois qu'en une la quantité de sang jugée nécessaire. Lorsque des accidens graves nécessiteront de suite une abondante saignée, on suivra le conseil de *Rivière*, qui, pour éviter des syncopes, toujours désagréables et souvent fâcheuses, donne avis de faire une petite ouverture à la veine pour que le sang s'écoule plus lentement, ou d'interrompre de temps en temps l'écoulement du sang en mettant le doigt sur cette ouverture.

Nous avons déjà dit dans le courant de cet opuscule que la salivation était un phénomène qui survenait souvent dans le premier temps de la gestation, mais qu'ordinairement elle cessait au plus tard vers le troisième mois; cependant MM. *Baudelocque* et *Bouvard* ont eu occasion de voir chez une jeune et jolie femme une excrétion abondante d'une salive gluante et visqueuse qui s'était prolongée jusqu'à l'accouchement. Ces deux célèbres médecins, long-temps pressés par cette dame pour supprimer cette excrétion, refusèrent constamment de condescendre à sa demande, parce que sa santé n'en était point dérangée. *Bouvard* étant mort, et cette dame ayant eu une nouvelle grossesse accompagnée de la même incommodité, elle eut recours à d'autres médecins, qui, plus complaisans, supprimèrent cette excrétion : le lendemain elle fut frappée d'apoplexie. Si donc un pareil cas, rare, il est vrai, sous le rapport de sa durée, se présentait, il ne faudrait pas employer les astringens pour y obvier; il suffirait d'entretenir le ventre libre.

Gesta.

Ce n'est que par l'exercice que les femmes peuvent maintenir cet équilibre si important à conserver pour elles dans leur grossesse entre les organes de la locomotion et ceux de l'innervation. En effet, la prédominance des uns sur les autres peut également être préjudiciable. L'excès de sensibilité peut donner lieu à des accidens nerveux sou-

vent fort graves ; le trop grand développement du système musculaire n'a pas de moindres inconvéniens en concentrant en quelque sorte sur les mêmes organes toutes les propriétés vitales qui doivent être également reportées sur toute l'économie animale. Cette espèce de paresse d'ailleurs, qui plonge le plus souvent le moral dans l'inaction, affaiblit les mouvemens, diminue l'énergie de tous les organes, rend ainsi la nutrition incomplète, dispose le corps à la faiblesse, et enfin le rend beaucoup plus impressionnable de la part de tout agent délétère extérieur.

On peut aisément trouver les preuves du bon effet de l'exercice dans l'énorme différence qui existe entre les femmes de la campagne, qui ne changent pendant leur grossesse ni leurs occupations ni leur manière de vivre, et les femmes qui habitent les grandes villes, et qui, habituellement sédentaires, font peu d'exercice. Chez les premières, la grossesse parcourt toutes ses périodes d'une manière uniforme, sans trouble ; chez les secondes, au contraire, elle est accompagnée de pertes, d'avortemens ; et quand il leur arrive de parvenir au terme marqué par la nature, le travail est souvent plus laborieux, quoique les femmes de ville donnent naissance en général à des momies bien développées.

C'est sans doute à l'ignorance où étaient dans le dernier siècle les médecins et chirurgiens, que l'on doit attribuer leur conduite par rapport aux dames de la famille royale, qui, parvenues au cinquième mois, étaient entourées des gens de l'art de toute espèce qui ne leur permettaient même pas la moindre promenade dans les voitures les plus douces et dans les plus beaux chemins. Ces inutiles précautions, qui presque toujours produisent des effets tout autres que ceux que l'on se propose, contrastent d'une manière singulière avec la conduite de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. Cayet, précepteur de ce grand roi, rapporte que Jeanne d'Albret voulant suivre Antoine de Bourbon, son mari, aux guerres de Picardie, le roi de Navarre, son père, lui dit : « Qu'il voulait, si elle devenait grosse, qu'elle lui apportât sa grossesse et son ventre pour enfanter en sa maison, et qu'il ferait

lui-même nourrir l'enfant, fils ou fille; » que cette princesse se trouvant enceinte, et dans son neuvième mois, partit de Compiègne, traversa toute la France jusqu'aux Pyrénées, et arriva en quinze jours à Pau en Béarn. » (Chronologie, neuvième année, 1585.)

Il est donc incontestable que les femmes doivent prendre de l'exercice, toutefois relatif à leur force; mais toutes les heures, tous les momens n'y sont pas également propres. C'est surtout après une alimentation modérée qu'elles doivent s'y livrer, le matin et le soir, mais le matin surtout, où l'air est plus sain.

Les exercices peuvent être actifs ou passifs. Parmi les exercices actifs, la marche est sans contredit l'exercice le plus favorable auquel la femme enceinte puisse se livrer, surtout si elle a lieu sur un sol droit. Il ne faut pas cependant qu'il soit porté jusqu'à la fatigue. La course, le saut, sont des exercices trop pénibles pour les femmes grosses; la danse modérée pourrait jusqu'à un certain point convenir; mais cette espèce de danse connue sous le nom de walse est essentiellement dangereuse, en ce qu'elle détermine des secousses qui rejaillissent sur tous les organes, sur le fœtus, comme sur la mère.

On devra leur défendre surtout les travaux pénibles, l'action de lever des fardeaux pesans, les jeux qui demandent des agitations brusques et rapides, comme ceux de bague, de volant, d'escarpolette, etc. Elles éviteront encore d'élever les bras pour atteindre quelque chose, principalement si, pour y parvenir, il faut soulever le corps et en confier le poids à la pointe des pieds : plusieurs exemples d'avortemens produits par cette dernière cause doivent rendre les femmes attentives sur ce point.

Parmi les exercices passifs, l'équitation rapide et les courses en voitures mal suspendues ou roulant sur un sol très-inégal, sont contraires aux femmes enceintes. Les secousses brusques qui les accompagnent peuvent devenir la cause de hernies, de pertes, et même d'avortemens. Mais abstraction faite de ces deux derniers exercices, tous les autres sont favorables aux femmes pendant leur grossesse.

La promenade dans une voiture bien suspendue, en bateau, et

enfin tous les exercices analogues, outre qu'ils ont presque tous les avantages des exercices actifs, présentent encore celui qui résulte du changement d'air, de la pression de celui-ci sur la surface du corps, et de la distraction des organes sensoriaux par la mutation des objets environnans. Quelques femmes cependant ne pouvant supporter ce genre d'exercice qui leur occasione des nausées, des céphalalgies, des syncopes, elles doivent alors s'en abstenir.

Je ne chercherai point à combattre cet ancien préjugé qui engage les femmes sur la fin de leur grossesse à s'agiter, à danser, sauter, dans l'intention de favoriser le travail de l'accouchement.

Les connaissances de notre siècle ont suffisamment fait justice de ces vieilles erreurs. Il ne faut cependant pas tomber dans un excès contraire et conseiller aux femmes, comme le faisait *Mauriceau*, de garder le lit, ou au moins la chambre, sur la fin de la grossesse, et de ne faire pendant les deux derniers mois aucune espèce d'exercice. Ce conseil est pernicieux, dit M. *Marc ;* car si l'exercice forcé ou prolongé épuise et rend les organes inhabiles à exécuter leurs fonctions, l'inaction complète augmente la débilité à laquelle la grossesse dispose déjà, et que l'on doit redouter aux approches de l'accouchement, époque où la nature a besoin de toute son énergie.

S'il est nécessaire d'exercer les organes, il ne l'est pas moins de leur accorder de temps en temps du repos ; sans lui ils deviendraient bientôt inhabiles à remplir les fonctions qui leur sont dévolues ; sans l'intermittence d'action, la nature épuisée succomberait. Mais ce repos, ce sommeil si nécessaires à nos organes, doivent avoir lieu dans de justes limites et à des époques fixées par la nature. La femme enceinte, être sensible par excellence, et par conséquent moins apte à la fatigue, pourra se livrer au sommeil plus que les autres femmes, une couple d'heures de plus dans les vingt-quatre heures. On devra le lui permettre à cause de la propension plus grande à dormir, propension qui se détermine ordinairement vers le septième mois. Son sommeil devra être relatif à la fatigue qu'elle éprouve et à ses habitudes ; trop long, il aurait l'inconvénient de l'inaction, et laisserait les organes dans

le non-développement ; trop court, il ne réparerait pas convenablement les forces, et aurait le même désavantage. Les femmes ne devront point prolonger leurs occupations dans la nuit, et prendre leur repos pendant le jour. Ce bouleversement ne remplit pas le but qu'on se propose; dans la nuit, le calme, le silence qui règnent nous invitent au repos; dans le jour, au contraire, nos organes des sens sont tenus continuellement en éveil par tout ce qui nous environne.

Percepta.

Nous avons jusqu'alors vu la femme enceinte environnée de toutes parts de causes de destruction, être obligée de se surveiller constamment pour s'y soustraire; nous allons la trouver encore non moins accessible aux maladies par les organes des sens, par son intelligence et son moral. Elle devra, par rapport à ce qui va faire la matière de ce dernier article, redoubler d'attention sur elle-même, parce qu'une fois l'harmonie des fonctions dérangée, la médecine, déjà si souvent impuissante par les moyens pharmaceutiques, n'aura souvent à lui accorder que le langage de la persuasion et des secours moraux. Il est donc de la plus grande importance pour elle que les fonctions qui président aux sensations et à l'intelligence soient en harmonie avec les autres de l'économie animale.

L'exercice des organes des sens devra se faire avec une juste mesure, comme celui des organes musculaires; l'intermittence d'action n'est pas moins nécessaire aux uns qu'aux autres. Tout agent trop stimulant mis en rapport avec eux finit bientôt par émousser leur sensibilité et paralyser leur action, comme le font à la longue les boissons excitantes, les alimens échauffans portés dans l'estomac.

De toutes les impressions exercées sur les sens, il n'en est pas qui frappent davantage l'imagination que celles qui agissent sur la vue. Je ne parle pas là des effets produits sur elle par une lumière trop vive, par les rayons lumineux émanés directement du soleil, ou bien

réfléchis par des corps polis et brillans frappés ardemment par cet astre : ces effets sont communs à l'homme aussi bien qu'à la femme; mais je veux dire que par rapport à l'impression qui peut en résulter sur le moral, on doit éviter aux femmes enceintes la présence de tout objet capable de les affecter désagréablement. Ainsi elles devront éloigner leurs regards des choses hideuses et dégoûtantes, et je range dans cette classe les épileptiques, les hystériques au moment des accès, les mendians mutilés qui présentent aux passans des ulcères fétides. Elles devront surtout bien se garder de courir aux exécutions publiques; la curiosité l'emporte chez beaucoup de femmes sur l'effroi qu'elles éprouvent à la vue d'un pareil spectacle. Elles devront aussi éloigner leur vue de ces êtres disgraciés de la nature qui font l'objet de la curiosité publique. Malgré l'opinion de certains physiologistes qui nient l'influence de l'imagination maternelle sur la conformation du fruit, se fondant sur la préexistence du germe dans les ovaires, doué alors de toutes ses parties; malgré encore les démonstrations anatomiques de certains autres auteurs qui disent que, aucune communication nerveuse n'existant entre le fœtus et la mère, nulle affection morale de celle-ci ne peut produire d'impression directe sur lui, nous prétendons qu'il sera toujours prudent pour la femme de s'abstenir de pareils regards, sinon par rapport à son fruit, du moins par rapport à elle, qui, tourmentée par la crainte qu'il peut en résulter des difformités pour l'enfant, peut en concevoir une inquiétude très-dangereuse et préjudiciable à sa santé.

Les impressions que reçoit l'organe de l'ouïe ne sont pas moins transmises à toute l'économie, et n'excitent pas moins la sensibilité générale. La plus fâcheuse de ces impressions est celle qui résulte d'un bruit subit et violent, comme les explosions des armes à feu, les éclats de tonnerre : bien entendu que ces bruits sont moins dangereux par l'effet souvent fâcheux qu'ils occasionent sur la membrane du tympan et les nerfs auditifs que par la commotion qu'ils occasionent et sur le physique et sur le moral. Les chirurgiens majors *Schmid* et

Ménard, chargés du service de l'hôpital militaire de Landau, à l'époque de l'explosion de l'arsenal de la place, disent que sur quatre-vingt-douze enfans nés à Landau quelques mois après cet accident, il y en eut huit qui tombèrent dans une sorte de crétinisme, et moururent avant l'âge de cinq ans; que trente-trois vécurent languissans jusqu'à l'âge de huit ou dix ans, que seize périrent en naissant, et que vingt-deux vinrent au monde avec de nombreuses fractures des os longs.

M. *Sainte-Marie* dit qu'il est souvent utile d'entendre de la musique, et que même, pour beaucoup de personnes nées avec une grande sensibilité, c'est un besoin aussi naturel et aussi indispensable que celui de prendre des alimens. Quoique n'étant plus au temps où David avec sa harpe calmait les délires de Saül, quoique nous ne soyons plus aussi crédules que les Grecs qui lui attribuaient une vertu presque magique, nous ne pouvons cependant nous empêcher de reconnaître l'influence de la musique, particulièrement sur la femme, dont le moral est d'ailleurs différemment impressionné par elle, suivant la nature des mesures. En général, elle détermine dans tout l'organisme les mêmes effets que les passions qu'elle fait naître, et sa culture immodérée peut donner naissance à une foule de maladies, surtout à celles qui dépendent d'une exaltation ou d'une perversion des organes de la sensibilité. Femmes nerveuses, ayez donc soin de vous y livrer avec modération, et n'en faites pas votre passion !

Nous avons dit à l'article *circumfusa* quels accidens pouvaient résulter de l'accumulation des fleurs dans un appartement très-étroit; c'est là une espèce d'asphyxie par défaut d'air respirable. Nous dirons maintenant que l'usage continuel des parfums peut donner lieu à toutes les névroses, en agissant d'abord sur le sens de l'olfaction, ensuite sur le système nerveux tout entier. L'hystérie, l'hypochondrie, la mélancolie, et même l'avortement, ont été le résultat de l'abus des parfums.

Quelques femmes, en petit nombre il est vrai, se livrent avec ar-

deur aux travaux scientifiques, à différens genres de composition. Nous devons les prévenir que des études trop grandes, que des méditations prolongées amènent un déluge de maux; nous ne permettrons à la femme, dans l'état où nous la supposons être, que des lectures d'agrément plutôt faites pour récréer l'esprit que pour le fatiguer.

La femme enceinte doit devenir de la part de ceux qui l'entourent l'objet d'une bienveillance constante, de soins et d'égards; on devra prévenir chez elle les émotions pénibles et concentrées, les passions tristes, orageuses; éviter avec soin les occasions où elle pourrait se livrer à l'impatience, aux transports d'une joie immodérée; éloigner les sujets de chagrin, de haine et de crainte. Il faudra surtout prendre garde d'éveiller en elle une passion qui, lorsqu'elle tourmente les femmes, rend leur existence bien malheureuse; je veux parler de la jalousie : « Lorsqu'elle saisit ces pauvres âmes faibles et sans résistance, dit *Montaigne*, c'est pitié comme elle les terrasse et tyrannise cruellement; elle s'y insinue sous titre d'amitié; mais depuis qu'elle les possède, les mêmes causes qui servaient de fondement à la bienveillance servent de fondement à la haine capitale. C'est des maladies d'esprit celle à qui plus de choses servent d'aliment et moins de choses de remède. » L'homme de l'art, en pareille circonstance, aura besoin de toute la sagacité d'*Érasistrate* pour découvrir la cause du mal, et lorsqu'il l'aura reconnue, il devra, en médecin philosophe, faire un traitement moral, c'est-à-dire employer toute son éloquence, toutes ses connaissances du cœur humain, afin de porter le calme chez un être qui souffre depuis long-temps.

Qu'il ne prenne surtout jamais envie aux femmes de se faire annoncer ce qui pourra leur arriver pendant leur grossesse. Le professeur *Sue* cite l'exemple d'une femme qui, frappée par la prédiction d'une bohémienne, s'imagina qu'elle devait mourir pendant sa grossesse, et qui, ayant fait son testament vers le huitième mois, mourut en effet quelque temps après.

Avant de terminer ce qui a trait à l'hygiène des femmes enceintes, nous ne devons pas passer sous silence une cause qui ne laisse pas d'exercer une influence très-grande sur la femme dans cet état : je veux parler du rapprochement des sexes.

En effet, l'irritation des parties génitales qui en résulte appelle les fluides vers l'organe utérin, y détermine une pléthore qui peut amener des hémorrhagies, le décollement du placenta, et par suite l'avortement. Combien d'accouchemens prématurés et dont on ignore la cause, et qui n'en connaissent pas d'autre que celle d'un coït immodéré! Pense-t-on, en effet, que l'existence si frêle de l'embryon, dans les premiers mois surtout, puisse ne pas être dérangée par les mouvemens en quelque sorte convulsifs qui accompagnent l'acte vénérien? De tout temps on a reconnu les inconvéniens qui existaient pour la femme de se rapprocher de son mari quand elle a conçu; le vœu de la nature étant rempli, elle doit s'en éloigner : c'est l'opinion des casuistes. C'est encore une coutume des peuples nègres, qui séquestrent leurs femmes pendant tout le temps de leur grossesse et repoussent leurs faveurs. Platon regarde le commerce avec une femme enceinte comme un vrai homicide. *Paul Zacchias,* dans ses Questions médico-légales, dit que les femmes enceintes sont en droit de se refuser à l'acte conjugal. *Hippocrate,* dans son livre sur la Superfétation, s'exprime ainsi : « *Mulier prægnans, si coïtu non utatur, faciliùs à partu liberatur.* » Dans la traduction de l'ouvrage de *Scévalé de Sainte-Marthe* par *Tiller,* on trouve :

> Pour conserver le fruit de vos premiers plaisirs,
> Réprimez désormais vos amoureux désirs;
> Au feu qui vit en vous un nouveau feu peut nuire,
> Et ce qu'amour a fait amour peut le détruire.

Mais l'état de grossesse, loin de dissiper chez la femme les appétits vénériens, les augmente souvent. Devra-t-on alors faire observer une continence sévère à celles qui sont voluptueuses et d'un tempérament

érotique? La satisfaction de besoins aussi urgens chez la femme enceinte étant une condition indispensable à sa santé, et sa santé elle-même étant nécessaire pour l'existence de son fruit, à ces sortes de femmes nous serons obligés de permettre de recevoir les embrassemens de leurs maris ; mais nous ne pouvons trop leur recommander de le faire avec une certaine réserve et modération, si toutefois la modération peut avoir lieu dans un acte où souvent la raison perd tous ses droits.

FIN.

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Paulo deterior et potus et cibus, jucundus autem, eligendus potiùs quàm meliores quidem, sed ingratiores. *Sect.* 2, *aph.* 38.

II.

Mulieri in utero gerenti, si alvus multùm fluxerit, periculum ne abortiat. *Sect.* 5, *aph.* 34.

III.

Mulieri in utero gerenti, tenesmus superveniens abortire facit. *Sect.* 7, *aph.* 27.